

**ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE
 L'EXPERIENCE (VAE) POUR L'OBTENTION DU DEIS**

Référent VAE : Philippe NECTOUX

VAE 24 heures - Session 31 Lieu : MARTIGUES
CALENDRIER PREVISIONNEL – Présentiel et à distance

Entretien de positionnement sur RDV

Dépôt des écrits à dates fixes sur une plateforme : retour, correction des écrits par votre accompagnateur-trice : 4 heures

Jours	Horaires	Programme
EN PRESENTIEL Jeudi 30/11/2023	10h-12h 2h	Accompagnement collectif tout diplôme <i>Présentation du Collège Coopératif (remise dossier de présentation) - Présentation du processus d'accompagnement VAE - Présentation du livret 2</i>
	14h-17h 3h	Accompagnement collectif diplôme DEIS <i>Présentation personnelle, étude des référentiels du diplôme. Méthodologie de rédaction, choix narratif, comment sélectionner les annexes...</i>
Mardi 19/12/2023 Date prévisionnelle à confirmer avec votre accompagnateur (trice)	9h-12h 3h	Accompagnement A DISTANCE en Visio conférence <i>Suivi, échanges autour de la production des écrits : Lecture collective de la situation 1...</i>
Jeudi 25/01/2024 Date prévisionnelle à confirmer avec votre accompagnateur (trice)	9h-12h 3h	Accompagnement A DISTANCE en Visio conférence <i>Suivi, échanges autour de la production des écrits : toutes les situations.</i>
Jeudi 22/02/2024 Date prévisionnelle à confirmer avec votre accompagnateur (trice)	9h-12h 3h	Accompagnement A DISTANCE en Visio conférence <i>Analyse globale : échanges autour de la production des écrits</i>
Jeudi 28/03/2024 Date prévisionnelle à confirmer avec votre accompagnateur (trice)	9h-12h 3h	Accompagnement A DISTANCE en Visio conférence <i>Finalisation du livret</i>
Envoi du livret 2 : juin 2024 (date indicative) à l'ASP à LIMOGES par vos soins Voir le calendrier sur le site de la DREETS PACA https://paca.dreets.gouv.fr/Les-diplomes-concernes-les-demarches-le-calendrier-des-sessions		
EN PRESENTIEL Oral blanc en 2024 Date à préciser en fonction des dates de jury	3h	Accompagnement collectif tout diplôme <i>Préparation à l'oral quelques semaines avant le passage devant le jury</i>

***Ajournement** : une session de formation peut être ajournée pour des raisons pédagogiques notamment lorsque le nombre de candidats inscrits s'avère insuffisant. Le cas échéant, les candidats sont avertis par courriel au plus tard sept jours avant le début de la formation.*